

3.1 LOCALISATION GEOGRAPHIQUE

Le projet se situe sur la commune de Montacher-Villegardin à une altitude d'environ + 150 m NGF, la localisation est précisée sur la figure qui suit (**document 1**).

Figure 1 : localisation géographique du projet



D'après les **documents 1 et 2**, les coordonnées du site sont les suivantes :

Tableau 2 : coordonnées géographiques prévisionnelles du projet

Ouvrage	Coordonnées Lambert 93		Altitude
	X (m)	Y (m)	Z (m NGF)
Forage F1	703 790	6 783 854	+ 154
Forage F2	703 631	6 784 210	+ 150

3.2 LOCALISATION CADASTRALE

D'après le **document 3**, les coordonnées cadastrales du projet sont les suivantes.

Figure 2 : localisation cadastrale du projet

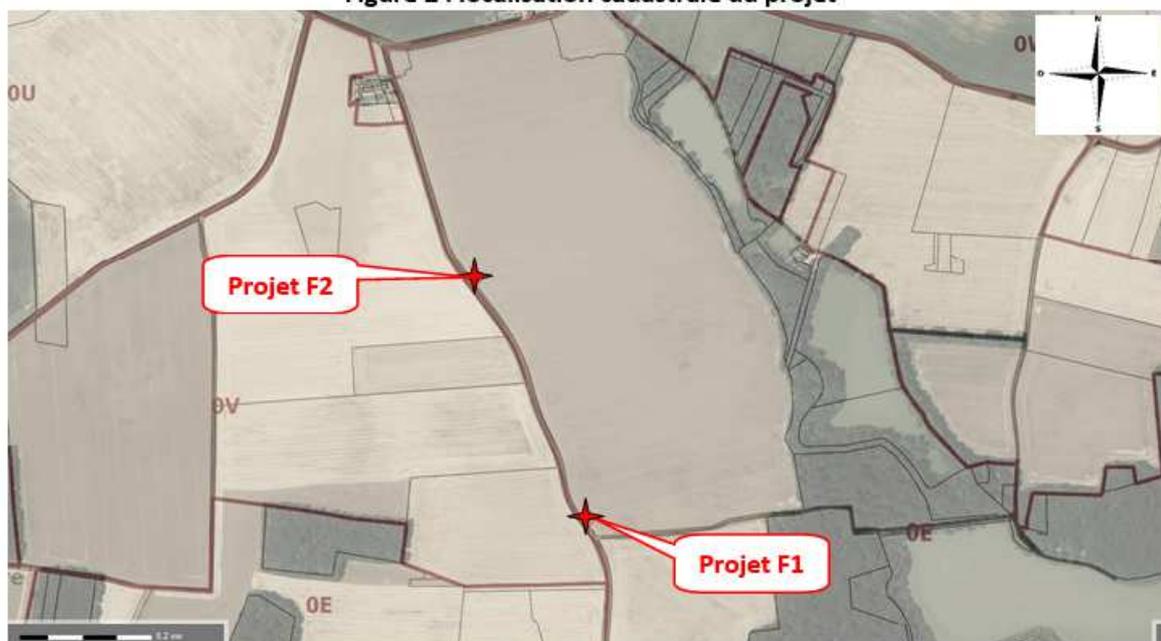


Tableau 3 : coordonnées cadastrales du projet

Ouvrages	Département	Commune	Section	Parcelle	Description
Forage	Yonne (89)	Montacher-Villegardin	E	191	<u>champs</u>

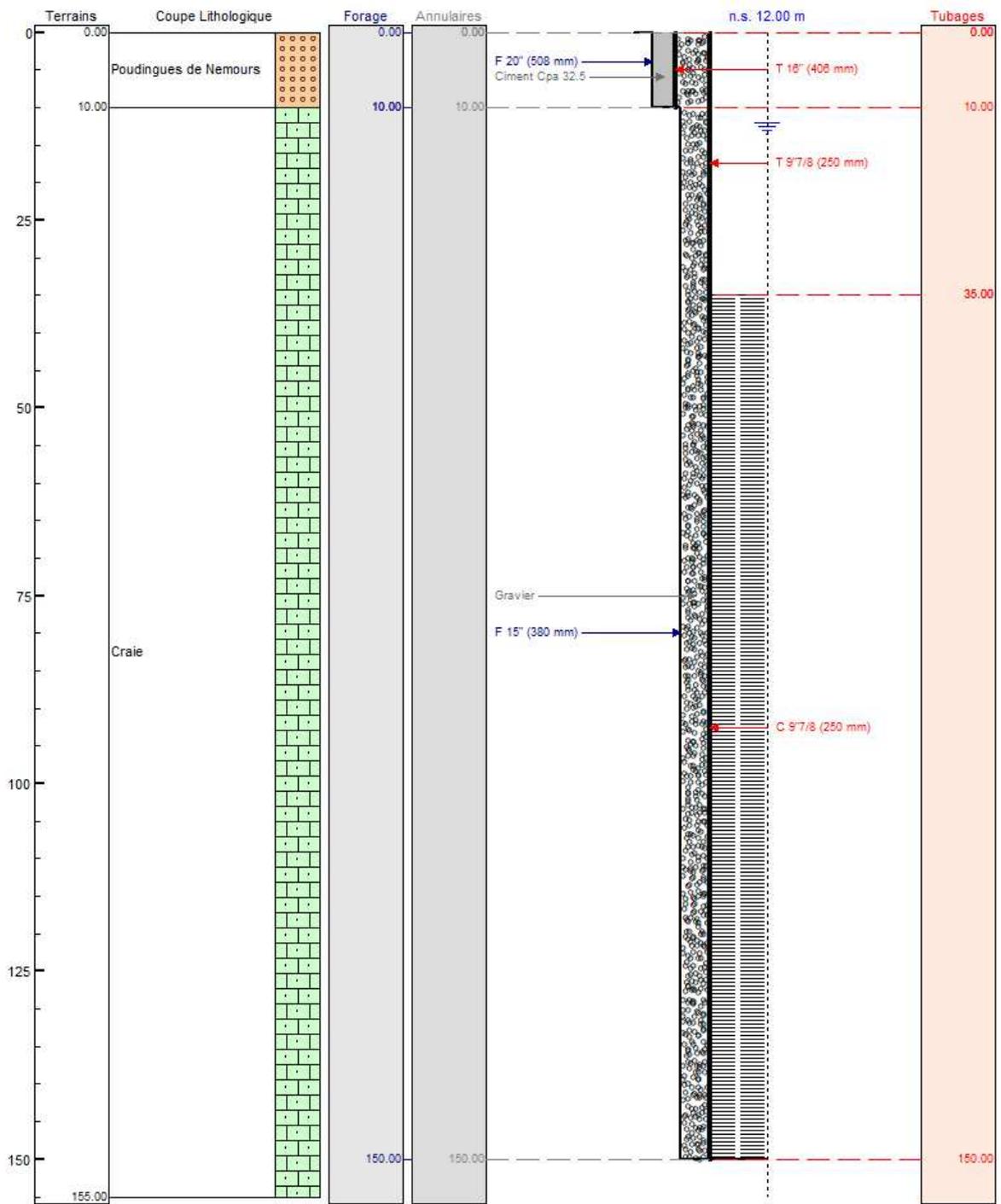
Figure 1 : environnement au droit du site 1



Figure 2 : environnement au droit du site 2

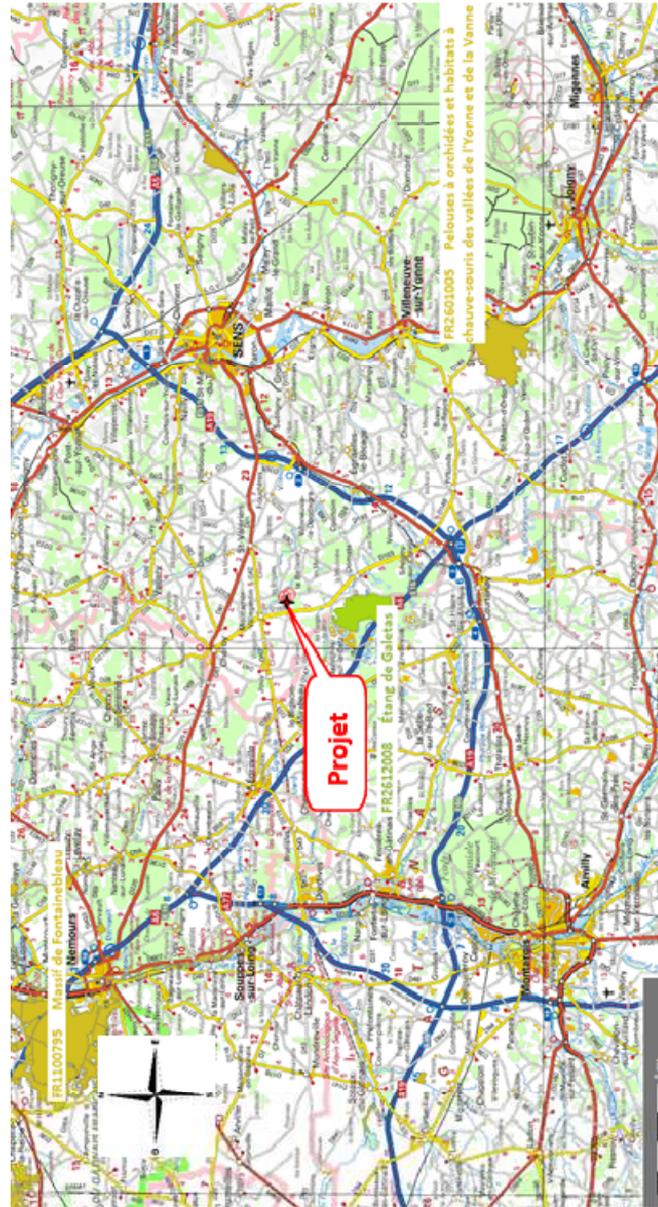


Annexe 4 : Un plan du projet



Annexe 5 : Un plan des abords du projet





10.1.2.1 Prélèvement sur la nappe

Le pompage d'essai sera constitué d'un pompage par paliers de 4 x 1h au débit maximum de 50 m³/h et d'un pompage continu de 24 heures au débit de 45 m³/h, soit un volume maximum prélevé pendant les essais de 1 300 m³. Il permettra de valider les capacités de production du forage et de l'aquifère.

L'exploitation de l'ouvrage définitif est estimée à 62 000 m³/an pour un débit de pointe de 45 m³/h.

Le résultat des calculs du rayon d'action du forage calculé à différents pas de temps sont présentés dans les tableaux qui suivent.

Deux méthodes ont été utilisées pour la définition des débits et des temps de pompage maximum :

Débit d'exploitation	45 m ³ /h
Volume annuel	62 000 m ³
Exploitation maximum	57 jours à 45 m ³ /h
Exploitation moyenne	14 m ³ /h sur 6 mois

Tableau 7 : cône de rabattement du forage au débit moyen de 14 m³/h

Rabattement de la nappe (en m)		Paramètres de calcul					Transmissivité = 3.10-4 m ² /s		Rayon d'action (en m)
							Coefficient d'emmagasinement = 5 %		
		Distance 'd' par rapport au forage					Débit d'exploitation = 14 m ³ /h		
							75 m	125 m	
Temps de pompage	1 mois	1.90	0.84	-	-	-	-	188	
	3 mois	3.03	1.98	0.55	-	-	-	326	
	6 mois	3.74	2.69	1.26	0.29	-	-	461	

Le rayon d'action estimé à partir des hypothèses posées par le calcul est d'environ 460 m pour un prélèvement continu sur 6 mois. Il n'y a pas d'ouvrage dans la zone d'incidence du forage.

Tableau 8 : cône de rabattement du forage au débit de pointe de 45 m³/h

Rabattement de la nappe (en m)		Paramètres de calcul					Transmissivité = 3.10-4 m ² /s	
							Coefficient d'emmagasinement = 5 %	
		Distance 'd' par rapport au forage					Ouvrage le plus proche BSS000YJVK à 1060 m	Rayon d'action (en m)
50m	75 m	150m	250 m	300 m				
Temps de pompage	7 jours	3.92	1.23	-	-	-	-	90
	30 jours	8.74	6.05	1.46	-	-	-	187
	57 jours	10.86	8.18	3.59	0.20	-	-	258

Le rayon d'action estimé à partir des hypothèses posées par le calcul est d'environ 260 m pour un prélèvement continu sur 57 jours. Il n'y a pas d'ouvrage dans la zone d'incidence du forage.

L'incidence sur les ouvrages alentours est donc nulle et faible vis-à-vis de la puissance de l'aquifère.

Nota : il y a lieu de rappeler que l'étendue de ce cône de rabattement a été calculée pour une nappe au repos, de gradient nul, sans réalimentation et pour une exploitation continue au débit maximum.

Les rayons d'action et les rabattements réels seraient bien inférieurs à ceux qui sont calculés ci-dessus, à partir de calculs théoriques, compte tenu de l'alimentation de la nappe depuis l'amont hydraulique et par les précipitations et compte tenu de l'exploitation réelle des ouvrages.

10.2 INCIDENCE SUR LES EAUX SUPERFICIELLES

Cours d'eau et plans d'eau : le projet est situé à plus de 400 m du réseau superficiel, compte-tenu de la distance et de la profondeur du niveau d'eau, l'exploitation du forage n'aura pas d'incidence sur celui-ci.

Ruissellement : pendant la phase d'essai, l'eau pompée sera rejetée sur les champs voisins. Pendant l'exploitation, l'eau étant destinée à l'irrigation il n'y aura pas de ruissellement.